

Lorsban™ NT Insecticide

GROUPE	1B[1]	INSECTICIDE

- Il est interdit d'utiliser ce produit dans les résidences et autour de celles-ci et dans les aires résidentielles comme les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux. Il est interdit aux particuliers et aux autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ces produits.
- Concentré émulsifiable, contient du chlorpyrifos.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS

GARANTIE : chlorpyrifos 452 g/L
Ce produit contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% à titre d'agent de conservation. »

N° D'HOMOLOGATION 29650 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 1L – Vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

PRÉCAUTIONS
MORTEL OU TOXIQUE SI INGÉRÉ
NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
CAUSE DES IRRITATIONS AUX YEUX ET À LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les bruines de pulvérisation. Manipuler seulement en présence d'une ventilation appropriée. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes protectrices contre les agents chimiques pour manipuler le produit. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit, et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Lorsqu'on appliqué le produit, s'assurer que celui-ci ne risque pas d'atteindre, directement ou sous l'action du vent, les ravailleurs ou autres personnes se trouvant à proximité.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE ET AU CHARGEMENT
Pour les contenants de plus de 10 L :
Les préposés au mélange et au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique.
Ils doivent éngalement porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- des chaussettes et des chaussures

Pour les contenants de 10 L ou moins :
Les préposés au mélange et au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS À L'APPLICATION
Ne pas appliquer au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression.

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques au moment de quitter la cabine pour effectuer des réparations ou procéder au nettoyage (il faut retirer les gants au moment de retourner dans la cabine)
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant de l'équipement de traitement au sol qui sont installés dans une cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent se trouver dans un cockpit fermé et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les préposés à l'application employant un pulvérisateur manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (lorsque le jet est dirigé vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues. Ne pas souder le contenant ni le découper au chalumeau.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos est un composé organophosphoré, inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes habituels de surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les vertiges, les sueurs, la salivation excessive, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des contractions musculaires, de la faiblesse et des tremblements, l'incoordination, le vomissement, les crampes abdominales et la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas de perte de conscience, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante secondaire cardiovasculaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase plasmique et érythrocytaire peuvent refléter le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes comme le chlorure de pralidoxime peuvent avoir un effet thérapeutique si on les administre à un stade précoce. Cependant, ces produits ne doivent être employés que conjointement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

NOTA : Ce produit contient un solvant qui est un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas expédier ni entreposer avec des aliments pour humains, des aliments pour animaux, des médicaments ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Lorsban NT est toxique pour la faune, y compris les oiseaux. Par ailleurs, il est extrêmement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques. Ne pas l'appliquer directement sur les plans d'eau. La dérive et le ruissellement du produit des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes des milieux aquatiques adjacents. Couvrir les déversements avec une matière absorbante et éliminer le tout de façon approuvée. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Ce produit est également très toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus se trouvant sur les cultures ou les plantes parasites en fleurs. Éviter de traiter quand les abeilles sont en pleine activité. Les céréales plantées comme culture de couverture et traitées avec l'insecticide Lorsban NT ne doivent pas être récoltées pour la consommation humaine ou animale, moins de 60 jours après le traitement.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à extrêmement toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

- Ce produit est TOXIQUE pour les oiseaux. Tous les granulés qui sont renversés ou à la vue sur le sol doivent être incorporés dans le sol ou ramassés.
- Ce produit est TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Tous les granulés qui sont renversés ou à la vue sur le sol doivent être incorporés dans le sol ou ramassés.
- Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles en cas de contact avec le produit, la dérive de pulvérisation ou encore, de contact avec des résidus présents sur des plantes en floraison. Ne pas utiliser sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison.
- Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de diminuer les effets nocifs chez les insectes bénéfiques qui vivent dans les habitats situés près du site à traiter comme les haies et les terrains boisés.
- NE PAS appliquer ce produit ou éviter qu'il dérive vers les cultures ou les mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site à traiter. Les préposés à l'application doivent informer les apiculteurs de leur localité avant de traiter si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du secteur traité.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités jusque dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site à traiter avant de procéder au traitement. Des précipitations intenses, une pente modérée à forte, des sols dénudés ou mal drainés (p. ex., compacts, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques comme les sols argileux) présentent des conditions et des caractéristiques susceptibles de causer du ruissellement.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.
- La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de filtres végétaux (zones tampons) entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

ENTREPOSAGE
Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains ni les aliments pour animaux en entreposant le produit ou en éliminant les déchets.

ÉLIMINATION
Contenants recyclables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
L'insecticide Lorsban NT agit contre divers types d'insectes par ingestion, par inhalation et par contact. Il n'est pas systémique dans la plante. Ce produit se décompose sous l'action de la lumière solaire. Le traitement des plantes soumises à des conditions de grande sécheresse risque d'endommager la récolte.

Mélanges en réservoir
Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur cette étiquette du produit antiparasitaire. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en réservoir non inscrit sur cette étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Inc.

PRÉPARATION DU MÉLANGE
Pour préparer la solution, remplir le réservoir du pulvérisateur avec environ 1/4 de la quantité d'eau requise et ajouter l'insecticide Lorsban NT en mélangeant. Incorporer le reste d'eau. Ne pas laisser l'insecticide pénétrer dans la conduite d'admission de l'eau. Agiter suffisamment pendant la préparation et l'application de façon à assurer l'homogénéité de la solution. Pour éviter d'endommager la récolte, mélanger l'insecticide Lorsban NT uniquement avec les insecticides cités sur l'étiquette.

MODE D'EMPLOI
- **NE PAS** appliquer ce produit directement sur des habitats aquatiques (p. ex., lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides) ni sur des habitats estuariens ou marins.
- **NE PAS** contaminer les réserves d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les habitats aquatiques en nettoyant le matériel d'application ou en éliminant les déchets.
- Les applications par voie aérienne sont possibles seulement lorsque le mode d'emploi le permet.
- Un délai avant la plantation de 30 jours doit être respecté entre le traitement et la plantation de cultures de rotation, à l'exception du radis, du pé-tsaï, du pak-choï et des brassicacées, ces cultures ne demandant aucun délai avant leur plantation.

Dans tous les cas : NE PAS appliquer ce produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

Application au sol
Appliquer la dose d'insecticide Lorsban NT la plus élevée lorsque la surface du sol est extrêmement sèche ou que l'infestation est forte. Lorsque l'insecticide Lorsban NT est appliqué sur un sol de terre noire avant la plantation, ne pas l'incorporer. Dans le cas d'un sol minéral, ne pas incorporer l'insecticide sur plus de 5 cm de profondeur.

Application foliaire
Les résultats sont meilleurs lorsque l'application est effectuée tôt dans la soirée. Appliquer l'insecticide sous forme de traitement généralisé dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète du feuillage.

Pulvérisation de grandes cultures [1]

Dose d'application (g m.a./ha)	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques ayant une profondeur de :		
	< 1 m	**1–3 m**	**> 3 m**
Inférieure ou égale à 576	50	40	30
Supérieure à 576 et inférieure ou égale à 1152	55	45	35
Supérieure à 1152 et inférieure ou égale à 2304	60	50	40

[1] Aucune zone tampon n'est requise pour les traitements par bassinage (p. ex., contre la mouche du chou, la mouche de l'oignon et la mouche des semis).

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Application par voie aérienne

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer ce produit lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol sur le site traité. Seules les buses de type CP® ou à jet plat sont permises, avec les restrictions suivantes relatives au réglage :

Type de buse	Restriction
CP®	**PAS DE** déflexion supérieure à 30 °

Lors de tout traitement par voie aérienne, une zone tampon de 100 mètres est requise pour protéger les habitats aquatiques.

Mode d'emploi
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Pour connaître les mesures de précautions additionnelles et les doses recommandées, voir les instructions spécifiques aux diverses cultures.

MODE D'EMPLOI – SITES, ORGANISMES NUISIBLES, DOSES ET MODE D'EMPLOI

Les seuils économiques ne sont pas indiqués sur cette étiquette. Appliquer l'insecticide Lorsban NT lorsque recommandé par les autorités provinciales conformément aux directives de la province. **Ne pas ajouter d'autres adjuvants, surfactants ni agents mouillants-adhésifs à l'insecticide Lorsban NT.**

ORGE, BLÉ, AVOINE

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Noctuelle ponctuée (y compris légionnaire bertha), légionnaire grise, ver-gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appliquer une dose de 875 ml à 1.2 litres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans 10–30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison (orge et blé). • Ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte. • Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Tétranyque du blé	Appliquer une dose de 625 millilitres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles.	
Sauterelle	Appliquer une dose de 580 à 875 millilitres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser en un traitement généralisé sur le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.	
Cécidomyie du blé (cultures du BLÉ seulement)	Appliquer une dose de 830 ml à 1,0 litre dans 50–200 L/ha pour le traitement à l'aide d'équipement de pulvérisation au sol. Utiliser une dose de 1,0 litre dans 10 à 30 L/ha pour la pulvérisation aérienne. Traiter lorsque les populations d'adultes ont atteint le seuil économique d'intervention et que 25 % des épis sont sortis de la gaine, mais attendre autant que possible que 30 % de la culture soit en floraison. La période d'intervention est critique pour l'efficacité du traitement. Traiter vers la fin de l'après-midi ou le début de la soirée lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.	
Puceron russe du blé	Appliquer une dose de 500 millilitres dans au moins 100 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol ou dans au moins 20 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles.	

CANOLA

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge, ver gris panaché	Appliquer une dose de 875 ml à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison • Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. • Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Légionnaire bertha, autographe de la luzerne, noctuelle ponctuée	Appliquer une dose de 750 millilitres (ml) à 1,0 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.	
Fausse-teigne des crucifères (larves)	Appliquer une dose de 1,0 à 1,5 litre dans 100 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 40 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.	
Sauterelle	Appliquer une dose de 580 à 875 millilitres dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Utiliser la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.	
Punaise terne	Appliquer une dose de 500 ml à 1,0 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Choisir le taux de dilution le plus élevé lorsque les infestations sont graves et que le feuillage est dense. Pulvériser le soir pour éviter de nuire aux pollinisateurs.	

MAÏS (SUCRÉ, DE GRANDE CULTURE)

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL (PRÉPLANTATION) Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Appliquer en un traitement unique 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës. TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.	• Ne pas appliquer plus d'une fois par saison. • Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

LIN

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Légionnaire grise, ver gris moissonneur, ver gris orthogonal, ver gris à dos rouge, ver gris panaché, noctuelle ponctuée	Appliquer une dose de 875 ml à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur le sol ou le feuillage.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. • Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Légionnaire bertha	Appliquer une dose de 750 ml à 1,0 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Pulvériser sur les feuilles. Utiliser la dose la plus élevée contre les larves plus âgées ou lorsque le feuillage est dense.	

LENTILLE

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Sauterelle	Appliquer une dose de 580 ml à 1,2 litre dans 50 à 200 L/ha pour l'équipement de pulvérisation au sol, ou dans 10 à 30 L/ha par voie aérienne. Appliquer une fois par année, entre la floraison et la formation de la cosse. Il est essentiel que le traitement couvre uniformément la culture et le feuillage. Utiliser la dose la plus faible contre les sauterelles juvéniles et la dose la plus élevée contre les adultes. Traiter les zones contiguës non broutées et non utilisées, telles que bords de chemin, emprises et vaines clôtures, dès les premiers signes d'infestation.	• Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. • Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Jusqu'à une dose de 420 g m.a./ha, ne pas appliquer à moins de 21 jours avant la récolte. À une dose supérieure à 420 g m.a./ha, ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Ver gris orthogonal	Appliquer une dose de 875 ml à 1,2 litre dans 100 à 200 L/ha pour l'équipement de traitement au sol, ou dans au moins 20 L/ha par voie aérienne. Appliquer à pleine grandeur lorsque des signes de dommage apparaissent.	

TOURNESOL

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Légionnaire grise, ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). Appliquer une dose de 1,2 litres dans 50 à 200 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque des signes de dommage apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.	• Le traitement est permis au moyen d'équipement de pulvérisation au sol ou par voie aérienne si indiqué. • Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Ne pas appliquer moins de 42 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Charançon des graines	Effectuer un traitement au sol ou une pulvérisation aérienne. Appliquer une dose de 1,2 litre dans au moins 20 L/ha. Appliquer à la fin de juillet au début d'août, lorsque des populations de charançons sont observées dans les capitules.	

CAROTTE

Organismes nuisibles	Doses et mode d’emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l’humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu’à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d’incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm. TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200 à 400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l’humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu’à une profondeur de 1 cm.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas traiter plus d’une fois par saison. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. • Ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte

CÉLERI, CONCOMBRE, POIVRON (VERT)

Organismes nuisibles	Doses et mode d’emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës. TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.	• Ne pas traiter plus d’une fois par saison. • Ne pas appliquer à moins de 70 jours de la récolte du céleri, 40 jours avant celle du poivron et 60 jours avant celle du concombre. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

AIL

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës. TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles.	• Ne pas traiter plus de 2 fois par saison. • Ne pas appliquer moins de 50 jours avant la récolte. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Mouche de l'oignon	Appliquer une dose de 3,5 litres dans 1000 L/ha. Traiter par bassinage du sol sur le rang de semis.	

OIGNON (en bulbes, à mariner)

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Traiter une fois par saison, avant la plantation ou la transplantation. On peut aussi traiter une bande de 15 m dans les vaines clôtures adjacentes. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm. TRAITEMENT DES SEMIS Appliquer une dose de 2,4 à 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade de 2 à 5 feuilles. Utiliser la dose la plus faible, sauf si l'humidité du sol est faible. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. • Ne pas appliquer aux oignons à botteler. [Voir Doses et mode d'emploi] • Ne pas appliquer à moins de 60 jours avant la récolte.

PAK CHOI, BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, PÉ-TSAÏ

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge (BROCOLI, CHOU DE BRUXELLES, CHOU, CHOU-FLEUR, PÉ-TSAÏ)	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës. TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé lorsque la culture est rendue au stade des 2 à 5 feuilles.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités pour le pak choi et le pé-tsaï. Attendre 10 jours avant de retourner dans les champs de chou-fleur traités et un jour avant de retourner dans les champs traités de toutes les autres cultures. [Voir ci-dessous.] • Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou, le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus de 2 fois par saison, et le chou de Bruxelles, pas plus de 3 fois par saison. • Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter le brocoli, le chou et le chou-fleur, le pé-tsaï et le pak-choï plus d'une fois par saison, et le chou de Bruxelles, pas plus de 2 fois par saison. • Ne pas appliquer à moins de 32 jours avant la récolte du brocoli, du chou, du chou de Bruxelles, du chou-fleur et du pé-tsaï ou à moins de 15 jours avant la récolte du pak-choï.
Mouche du chou	TRAITEMENT À LA PLANTATION : Appliquer une dose de 210 millilitres/1 000 m de rang. Effectuer un traitement par bassinage avec une solution de 1 000 L/ha, sur 10 cm de chaque côté de la plante, de 7 à 10 jours après le semis ou 3 jours après la transplantation. BASSINAGE POSTPLANTATION : Mélanger 1,68 litre dans assez d'eau pour obtenir 1 000 L de bouillie prête à pulvériser. Appliquer 12,5 L de solution par 100 m de rang, sur le sol, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées. Si aucun ajout de granulés n'a été effectué au moment des semis : Pour le brocoli, le chou de Bruxelles, le chou et le chou-fleur, traiter par bassinage moins de 3 jours après la transplantation (après le rétablissement des plants) ou 7 à 10 jours après les semis. Répéter 21 jours après le bassinage de transplantation ou 28 jours après le bassinage de semis.	

POMME DE TERRE

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200 à 400 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé, de 3 à 7 jours avant la plantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës. TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé lorsque les premiers signes de dommage apparaissent.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités pour le dépistage, le désherbage ou l'irrigation.
Doryphore de la pomme de terre (larve), altise de la pomme de terre, punaise terne	Appliquer une dose de 1,0 litre dans 400 à 800 L/ha. Pulvériser sur les feuilles.	

RUTABAGA

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Traiter le sol une fois de 3 à 7 jours avant la transplantation. Ne pas incorporer. Traiter également une bande de 15 m dans les vaines clôtures contiguës. TRAITEMENT DES JEUNES PLANTS Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé au stade des 2 à 5 feuilles.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités. • Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. [Voir aussi ci-dessous.] • Si aucun ajout de granulés de chlorpyrifos n'a été effectué, ne pas traiter plus de 4 fois par saison. • Si un ajout de granulés de chlorpyrifos a été effectué, ne pas traiter plus de 3 fois par saison.
Mouche du chou	Appliquer une dose de 210 millilitres dans 125 L/1 000 m de rang. Appliquer sous forme de bassinage post-transplantation, sur 10 cm de chaque côté de la plante. Selon l'espacement des rangs, les doses sont les suivantes : Espacement — litres/ha 30 cm — 7,0 60 cm — 3,5 75 cm — 2,8 80 cm — 2,63 90 cm — 2,33 105 cm — 2,0 Ne pas traiter les parties des plantes qui seront récoltées. Si aucun ajout de granulés n'a été effectué au moment des semis, procéder par bassinage à 10, 28, 49 et 70 jours après les semis. Si un traitement au moyen de granulés de chlorpyrifos a été effectué aux semis, procéder par bassinage à 28, 49 et 70 jours après les semis.	

FRAISE

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Noctuelle du fraisier (charançon des racines du fraisier)	Appliquer une dose de 1,2 litre dans 2 000 L/ha. Pulvériser sur les feuilles une fois entre le 1er et le 15 juin. Utiliser de préférence de grandes quantités d'eau pour humecter complètement toute la région du collet.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas appliquer moins de 20 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

BETTERAVE À SUCRE

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver gris orthogonal, ver-gris à dos rouge	Appliquer une dose de 1,2 à 2,4 litre dans 50 à 200 L/ha. Appliquer en un traitement généralisé sur les semis lorsque les premiers dommages apparaissent. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation.. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Ne pas appliquer moins de 90 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

TABAC

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
Ver-gris noir, ver-gris moissonneur, ver-gris à dos rouge	TRAITEMENT DU SOL Appliquer une dose de 2,4 – 4,8 litres dans 200–400 L/ha. Effectuer un traitement généralisé du sol, de 3 à 7 jours avant la plantation ou la transplantation. Utiliser la dose la plus élevée si le sol est sec jusqu'à une profondeur de 1 cm. Ne pas incorporer si appliqué à une terre noire avant la plantation. La profondeur d'incorporation à des sols minéraux ne doit pas dépasser 5 cm. Traiter aussi une bande de 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.
Ver-gris moissonneur	TRAITEMENT DE LA CULTURE-ABRI Appliquer une dose de 1,125-1,2 litres dans 200 à 400 L/ha. Le ver gris moissonneur peut s'alimenter sur la culture-abri avant l'enfouissement printanier. Traiter les surfaces de culture du tabac et une bande d'environ 15 m dans les cultures-abris et dans les vaines clôtures adjacentes. Effectuer le traitement vers le milieu ou la fin d'avril, 4 ou 5 jours avant l'enfouissement. Lorsque la culture-abri de seigle atteint environ 15 cm, les larves seront plus vulnérables au traitement. Les céréales servant de culture-abri qui sont traitées avec cet insecticide ne doivent pas servir à la consommation humaine ou animale si elles ont été traitées à moins de 60 jours de la récolte.	

Délais à respecter avant la récolte

Délais entre la dernière application et la récolte	
Culture	**Jours**
pomme de terre	7
pé-tsai, pak-choï	15
fraises	20
lentilles (dans le cas des applications de doses inférieures à 875 mL/ha), canola, lin	21
rutabaga (bassinage de post-plantation)	28
rutabaga (traitement de présemis ou de semis)	30
brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur	32
poivron vert	40
tournesol	42
ail	50
concombre, lentilles (dans le cas des applications de doses supérieures à 875 mL/ha), orge, blé, avoine, bulbes d'oignon et carottes	60
céleri, maïs sucré et maïs de grande culture (traitement des plantules seulement)	70
betterave à sucre	90

Délais de sécurité prescrits
Le délai de sécurité prescrit est de 24 heures pour toutes les cultures, sauf le chou-fleur (10 jours) et les avelines (2 jours).

COMBINAISON D'HERBICIDES POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR
L'insecticide Lorsban NT peut être mélangé en réservoir avec les herbicides cités ci-dessous pour le blé, l'avoine et l'orge. Le mélange contrôlera les insectes parasites, de même que les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées telles qu'indiqué sur les étiquettes des produits utilisés. **Lire attentivement le mode d'emploi et les précautions à suivre pour l'insecticide Lorsban NT et l'herbicide utilisé et s'y conformer. Si les doses et les temps d'application recommandés ne sont pas respectés pour chaque produit, la suppression des insectes et des mauvaises herbes risque d'être insatisfaisant.**

Lorsqu'on mélange en réservoir l'insecticide Lorsban NT avec les herbicides suivants, il convient de toujours ajouter l'herbicide avant et l'insecticide Lorsban NT ensuite:
Banvel plus 2,4-D Amine
Buctril M
Herbicide Glean en Granules Dispersables
MCPA Ester
MCPA Amine
Tordon™ 202C Herbicide Liquide
2,4-D Amine
2,4-D Ester

NOTE: Si l'insecticide Lorsban NT est ajouté avant, il risque de s'agglutiner et de boucher les conduites ou buses.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

RADIS DU JAPON (LO BOK, DAIKON)

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
mouche du chou	Appliquer une dose de 210 millilitres dans 1 000 L d'eau par 1 000 m de rang. Effectuer le bassinage des rangs ensemencés 7, 20 et 35 jours après les semis.	• Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas appliquer moins de 32 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

BROCOLI CHINOIS

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
mouche du chou	Appliquer une dose de 150 millilitres dans 800 L/1 000 m de rang. Traiter une fois par saison par bandes sur les rangs, 5 à 7 jours après les semis.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

NOISETTE

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
puceron du noisetier	Appliquer une dose de 4,2 –à 4,8 litres dans 100 L/ha. Pulvériser sur le feuillage au moyen d'un pulvérisateur pneumatique seulement. Orienter les buses du pulvérisateur pneumatique vers l'intérieur du verger lors du traitement des rangs en bordure.	• Ne pas traiter plus de 3 fois par saison. • Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas retourner dans les champs traités dans les 4 jours suivant l'application pour effectuer des activités de dépistage.

RADIS

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
mouche du chou	Appliquer une dose de 85 millilitres dans 380 L d'eau par 1 000 m de rang. Effectuer le bassinage avec les semences au moment des semis.	• Ne pas traiter plus d'une fois par saison. • Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte. • Attendre un jour avant de retourner dans les champs traités.

Consulter l'étiquette principale de Lorsban NT avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, notamment sur les délais à respecter avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

FORESTERIE : PIN TORDU LATIFOLIÉ

Organismes nuisibles	Doses et mode d'emploi	Restrictions
dendroctone du pin ponderosa	**Usage restreint** NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne doit être utilisé que selon le mode d'emploi autorisé. Communiquer avec les organismes locaux responsables de la réglementation des pesticides pour obtenir des renseignements au sujet des permis d'utilisation exigés. Ce produit doit être appliqué seulement sous la supervision d'un spécialiste de la lutte antiparasitaire responsable des programmes de lutte contre les insectes. Pour utilisation au sol seulement pour supprimer les petites infestations de dendroctone du pin ponderosa dans les peuplements de pins tordus. La surveillance a lieu entre la mi-juin et la mi-juillet pour vérifier si les arbres sont infestés. Il faut traiter les arbres infestés dans les quelques semaines suivant l'émergence prévue du dendroctone, généralement au début juillet, afin de tuer les adultes. Éviter de traiter lorsque les conditions favorisent une dérive du produit hors de la zone à traiter. Préparer une solution à pulvériser au moyen d'une dose de 41,66 litres/1 000 L d'eau pour obtenir une solution contenant 2 % d'ingrédient actif par poids. Appliquer 1 L de solution par mètre carré d'écorce avant l'émergence des dendroctones adultes. Traiter les fûts à partir du sol jusqu'à une hauteur minimale de 3 m ou jusqu'à ce que le diamètre du fût soit de 12,5 cm.	• Appliquer sur le sol seulement (NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE). • Utiliser dans l'Ouest canadien seulement.

INSECTES NUISIBLES DES PLANTES ORNEMENTALES (PRODUCTION COMMERCIALE SEULEMENT) - SERRES ET PÉPINIÈRES SEULEMENT
Utiliser l'insecticide Lorsban NT pour traiter les fleurs, les arbrisseaux, les vignes, les arbres d'ombrage, les arbres à fleurs et les arbres à feuilles persistantes envahis par les insects nuisibles indiqués au tableau suivant. Diluer l'insecticide Lorsban NT dans de l'eau selon les directives indiquées au tableau et l'appliquer en employant un pulvérisateur manuel ou automatique approprié pour couvrir complètement et uniformément la plante à traiter. Pour de meilleurs résultats, pulvériser les surfaces inférieures et supérieures des feuilles et aux endroits infestés des branches et des troncs d'arbre. Appliquer avec insistance lorsque le feuillage est dense, mais éviter de pulvériser jusqu'au ruissellement excessif. Traiter dès l'apparition des insectes nuisibles et répéter le traitement tous les 7 à 10 jours au besoin.

Les travailleurs appelés à entrer en contact avec la culture traitée doivent respecter un délai d'attente de deux jours dans le cas de plantes ornementales de serre.

NOTE: Les facteurs environnementaux ont des effets importants sur la phytotoxicité. L'insecticide Lorsban NT a fait l'objet de nombreux essais sur les plantes ornementales et n'a pas causé de réaction phytotoxique grave. À noter: ne pas pulvériser sur les azalées, les camélias, les poinsettias, les rosiers ou les lierres panachés à cause des lésions possibles.

Insectes nuisibles	Quantité de produit pour 1000 L	Hôtes spécifiques
cercopes	88 - 150 mL	Diverses plantes ornementales
cochenilles	200 mL	Diverses plantes ornementales
pucerons	375 mL	hêtre, bouleau, orme, caryer, tilleul, érable, chêne, pin, cerisier ornemental, prunier à fleurs, épinette, tulipier, viorne, saule, spirée, capucine
tétranyque du trèfle tétranyque rouge du pommier tétranyque du févier d'Amérique tétranyque du chêne rouge tétranyque de l'épinette tétranyque à deux points	375-500 mL	thuya, genévrier
perceurs tels que sésie du frêne et sésie du lilas	500 mL	robinier, bouleau, sorbier, saule, lilas
livrée d'Amérique et livrée des forêts	500 mL	frêne, bouleau
diprion du pin sylvestre, diprion de LeConte	500 mL	conifère, sorbier
sauterelles	500 mL	Diverses plantes ornementales
thrips	500 mL	Diverses plantes ornementales
aleurode (mouche blanche)	500 mL	Diverses plantes ornementales
cicadelles telles que cicadelle de la pomme de terre et cicadelle de l'aster	1 L	Diverses plantes ornementales
cochenilles telles que lécanie, cochenille floconeuse de l'érable, cochenille de San José, cochenille virgule du pommier	2 L	Diverses plantes ornementales

500 mL équivaut à 226 g de chlorpyrifos / 1000 L
1 L équivaut à 452 g de chlorpyrifos / 1000 L
2 L équivaut à 904 g de chlorpyrifos / 1000 L

Pour la suppression des larves du scarabée japonais
Suppression des larves du scarabée japonais que infestent le sol dans lequel poussent les plantes ornementales d'extérieur (incluant le matériel de pépinière en contenants). Appliquer au sol lorsque les larves sont jeunes se nourrissant activement près de la surface du sol, habituellement à la fin juillet, en août, en septembre ou tel que recommandé par les représentants agricoles de la région. Utiliser à un taux de 4,5 L/1 000 L sur différentes plantes ornementales. Appliquer de façon à produire une pulvérisation grossière, à faible pression avec un équipement approprié. Immédiatement après l'application au sol, arroser le sol traité avec 1 à 2 cm d'eau pour permettre à l'insecticide de pénétrer dans le sol. On peut également pulvériser le produit en avril et en mai.

Pour les végétaux cultivés en contenant: Submerger toute la masse racinaire ou le contenant dans une solution de 45 mL d'insecticide Lorsban NT et de 10 L d'eau (4,5 L/1000 L) jusqu'à ce que des bulles cessent de se former. Enlever les plants de la solution et les laisser s'égoutter.

INSECTES NUISIBLES AUX PELOUSES (GAZONNIÈRES SEULEMENT)
Utiliser l'insecticide Lorsban NT pour supprimer les insectes nuisibles indiqués au tableau ci-dessous en appliquant la dose recommandée selon les directives. Diluer l'insecticide Lorsban NT avec suffisamment d'eau pour recouvrir complètement et uniformément la zone infestée. L'appliquer avec un jet à grosses gouttes et à faible pression, avec l'équipement approprié. Ne pas pulvériser sur les plantes ornementales, notamment les fleurs, les arbrisseaux, les vignes, les arbres d'ombrage, les arbres à fleurs et les arbres à feuilles persistantes.

Insectes nuisibles	Dose de produit aux 100 m²	Directives
fourmis, punaises des céréales, vers-gris	22,5 mL	Pulvériser dès l'apparition des insectes nuisibles; répéter au besoin.
larves de tipules	20-25 mL	Mélanger à de l'eau et arroser abondamment tard en automne, lorsque l'envolée des tipules adultes est terminée pour l'année.
pyrales des prés	22,5 mL	Arroser avec de l'eau ou tondre la zone traitée 12 à 24 heures après le traitement seulement.
charançons des pelouses (hyperodes spp) Charençon (charançon annuel et charançon des pâturins)	22,5 mL	Pulvériser la zone soupçonnée de poser un problème à la mi-avril et à la mi-mai, ou tel que recommandé par le représentant agricole régional.

22,5 mL/100 m² = 112,5 mL/500 m² = 225 mL/1000 m² ou 2,25 L/ha

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE
Gestion de la résistance, Lorsban NT, insecticide du groupe 1B[1.] Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Lorsban NT Insecticide et à d'autres insecticides du groupe 1B[1]. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner Lorsban NT Insecticide ou les insecticides du même groupe 1B[1] avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou a www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

082213

Code de l'étiquette: CN-29650-002-F
Remplace: CN-29650-001-F